



Caution location

Par duolive78

Bonjour,
Mon fils louait un appartement et avait versé une caution de 1200 euros.
Il a donné son congé dans les délais.
Nous avons fait un état des lieux de sortie. Celui-ci n'a pas été signé car il manquait un élément (couette)
Le bailleur a proposé de nous laisser les clés afin de fournir une autre couette, puis il passerait les reprendre.
A ce jour, nous sommes toujours en possession des clés.
Nous lui avons adressé une LRAR afin qu'il régularise la situation' mais il ne l'a pas retirée.
Nous nous sommes déplacés à l'appartement et celui-ci est visiblement occupé.
Nous ne pouvons résilier l'assurance habitation, l'assureur réclamant l'état des lieux de sortie.
Quelle solution pouvons nous envisager ?
Merci

Par janus2

Bonjour,
Première chose, comme d'habitude, il s'agit d'un dépôt de garantie et non d'une caution (la caution est la personne qui se porte garant en cas d'impayé).

Ensuite, je ne comprends pas bien votre histoire. Vous dites : "Il a donné son congé dans les délais", de quels délais parlez-vous ? Le locataire donne congé quand il le souhaite !

Et après : "Nous avons fait un état des lieux de sortie. Celui-ci n'a pas été signé car il manquait un élément (couette)", mais qu'est-ce qui empêchait de signer cet état des lieux ? Il suffisait qu'il y soit noté qu'il manquait la couette !

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouviez signer l'état des lieux de sortie ! Et surtout rendre les clés...
Quitte à payer une couette (40 euros au supermarché...)

N'ayant pas rendu les clés, votre fils reste redevable du loyer ... l'impact est limité puisque reloué, mais c'est quand même ennuyeux puisque vous ne pouvez pas non plus résilier l'assurance.

Donc retournez vers le bailleur et obtenez au moins un reçu des clés.

Pour la restitution du dépôt de garantie (pas caution) vous pourrez le réclamer, mais après avoir régularisé la fin du bail.

Si besoins consultez votre ADIL.

Par duolive78

Merci pour vos réponses et les rectifications.
La couette a été remise en place
Mon fils ne paye plus le loyer depuis la résiliation soit 4 mois
Le bailleur ne réclame aucune somme.
Il est parti à l'étranger et nous dit ne pouvoir faire de virement depuis le Maroc

Par yapasdequoi

Ben voyons! Il n'y a pas de banque au Maroc peut être ?

Par contre ça va être compliqué d'engager une procédure pour récupérer le DG si vous n'avez pas son adresse en France.

Consultez votre ADIL pour savoir comment faire.

Lire cette page pour réclamer (dans des conditions classiques) la restitution du DG :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269
[/url]

Par duolive78

Merci pour les conseils
Bonne soirée

Par duolive78

Merci pour les conseils
Bonne soirée